

Séance du Conseil de Ville
du 10 décembre 2001 à 18.00 heures
Salle du Conseil de Ville - Procès-verbal no 12 / 2001

1. Appel
2. Questions orales
3. Promesse d'admission à l'indigénat communal de :
 - Mme Sonia COSTATO ;
 - M. Etienne WERMEILLE.
4. Vente de 31 places de parc communales dans le garage souterrain Pré-Guillaume
5. Développement de l'interpellation 3.05/01 - "Von Roll / Rondez", CS•POP, M. Giuseppe Natale
6. Développement du postulat 4.14/01 - "Entretien des nouveaux vestiaires des Prés-Roses", CS•POP, M. Max Goetschmann
7. Développement du postulat 4.15/01 - "Chemins et sentiers pédestres, à revaloriser!", PS, Mme Jeanne Boillat
8. Développement du postulat 4.16/01 - "Revalorisation des jardins du château", PLR, M. Marc Voelke
9. Développement de la motion 5.19/01 - "Journée des droits de l'enfant : un geste", CS•POP, Mme Emilie Schindelholz
10. Réponse à la motion 5.12/01 – "Les arbres et les « mauvaises » herbes ont la vie dure !", PS, Mme Renée Sorg
11. Désignation des membres du Bureau du Conseil de Ville pour l'année 2002 :
 - A) Présidence
 - B) 1^{ère} Vice-présidence
 - C) 2^{ème} Vice-présidence
 - D) Scrutateur 1
 - E) Scrutateur 2

M. le Président indique que Mme Christiane Hennet, PLR, ancienne présidente du Conseil de Ville ainsi que M. Valéry Reber, PCSI, ont présenté leur démission pour le 31 décembre prochain. Il les remercie de leur engagement.

Pour le PS, il précise que Mme Marie-Antoinette Charmillot devient conseillère de Ville en remplacement de M. Jean-François Scherrer.

1. APPEL

50 membres sont présents

M. Alain Voirol, président, Mme Marie-Anne Rebetz, 1^{ère} vice-présidente, M. Michel Rion, 2^{ème} vice-président, Mme Françoise Doriot, M. Francesco Prudente, scrutateurs.

Mme, M., André Ackermann, Philippe Ackermann, Pierre Ackermann, José Bernal, Jeanne Boillat, Sandra Borruat Chételat, André Burri, Vincent Chételat (PS), Philippe Comte, Jérôme Corbat, Hubert Crevoisier, Sarah Erard, Pierluigi Fedele, Catherine Gnaegi, Max Goetschmann, Christiane Hennet, Michel Hirtzlin, Denis Hostettler, Jeanne-Andrée Jeannerat, Frédy Klopfenstein, Christophe Lovis, Jean-Louis Monney, Odile Montavon, Jean Morgenthaler, Giuseppe Natale, Philippe Rais, Régine Ramseier, Valéry Reber, Jean-François Rossel, Raffaele Scarciglia, Emilie Schindelholz, Anne Seydoux, Isabelle Stadelmann, Philippe Staubli, Germain Tirole, Pierre Tschopp, Marc Voelke, Anselme Voirol, Gérard Wicht et Valérie Wüthrich.

Sont excusés et remplacés

M. Bernard Burkhard est remplacé par Mme Marie-Claire Grimm
Mme Marie-Antoinette Charmillot est remplacée par M. François Rime
M. Pascal Mertenat est remplacé par Mme Sylviane Mertenat
Mme Béatrice Müller est remplacée par M. Romain Godinat
M. Alain Steger est remplacé par M. Christian Silvant

Est excusé

M. Christophe Schaffter

2. QUESTIONS ORALES

M. Pierre Tschopp, PS, revenant au crédit refusé par le Corps électoral concernant l'équipement des Prés-Roses, se demande si celui-ci a été mal présenté ou mal compris. Il constate que l'état et le confort des installations actuelles est indigne d'un équipement sportif digne de ce nom. Il souhaite qu'une solution soit rapidement trouvée et demande au Conseil communal ce qu'il compte entreprendre pour ce dossier.

Mme Patricia Cattin rapporte que le Conseil communal a déjà fait une proposition aux SRD, proposition qu'elle ne souhaite pas dévoiler pour l'instant.

En ce qui concerne le projet refusé, Mme Cattin en souligne la qualité.

Pour la suite des opérations, elle prendra contact avec le Centre professionnel pour pouvoir utiliser, le cas échéant, les vestiaires de ce bâtiment. En ce qui concerne le Centre sportif de la Blancherie, Mme Cattin précise qu'il n'y a pas de disponibilité pour l'instant.

Le Conseil communal attend donc une réponse des Sports Réunis à sa proposition.

M. Pierre Tschopp est satisfait.

M. Philippe Ackermann, PLR, constate que la réfection de la rue de la Préfecture est terminée et que les trottoirs, par endroit, sont glissants en raison des températures négatives. Le pourtour de la fontaine du Lion pose également problème.

Le Conseil communal peut-il solliciter les travaux publics pour remédier à cette situation ?

M. Jean-Paul Miserez rapporte que toutes les fontaines de la Ville, par température négative, posent ce type de problème. Actuellement, les Travaux publics sont à l'étude de différentes variantes permettant d'apporter une solution à ces fuites d'eau, à long terme.

M. Philippe Ackermann est satisfait.

Mme Emilie Schindelholz, CS•POP, a appris, par voix de presse, que le Conseil communal s'intéressait aux locaux du New Bus pour y installer, éventuellement, le Centre de la culture et de la jeunesse.

Sans prendre position sur cette question, elle souhaite obtenir la garantie de l'Exécutif qu'il mettra tout en œuvre pour faire avancer le projet des Abattoirs que le Corps électoral delémontain a soutenu.

M. le Maire corrige les propos de Mme Schindelholz en précisant que le Conseil communal ne s'intéresse pas à ce bâtiment mais que le propriétaire de celui-ci a informé l'Exécutif qu'il était à vendre.

Le Conseil communal n'a pas encore répondu à cette offre, souhaitant en discuter avec les représentants du Groupement des jeunes. Elle sera ainsi examinée, en concertation avec les personnes associées à ce projet depuis le début, et dans le respect de la votation populaire qui a été très claire.

Mme Emilie Schindelholz est satisfaite.

M. Philippe Rais, PCSI, retire sa question qui concernait le sujet évoqué par M. Pierre Tschopp.

M. Valéry Reber, PCSI, rappelle que, lors de la dernière séance du Conseil de Ville, le règlement relatif à l'attribution d'une allocation de naissance a été accepté.

En particulier, s'agissant de l'allocation supplémentaire de 250 francs pour le 1^{er} enfant, il se demande comment va réagir la Municipalité pour les familles dites recomposées.

M. Rémy Meury indique que dans le cas d'une famille recomposée, le critère pris en considération sera le domicile des parents. Si les conjoints ont déjà des enfants, la question ne se posera pas et si un droit de garde est attribué, cet élément sera déterminant.

Finalement, si la personne n'a pas encore eu d'enfant dans une famille recomposée, il est naturel qu'elle bénéficie de cette allocation supplémentaire pour un 1^{er} enfant.

En répondant à ces particularités, M. Meury rappelle que la majorité des familles ne posera pas ce genre de problème juridique.

M. Valéry Reber est satisfait.

M. Jérôme Corbat, CS•POP, rapporte qu'une personne, de nationalité espagnole, souhaitait quitter Delémont à la fin du mois de décembre. C'est la raison pour laquelle elle désirait obtenir, du contrôle des habitants, une attestation de départ. Le préposé au contrôle des habitants a précisé qu'il ne pouvait la lui remettre, faute d'une attestation du bureau des impôts.

Après cette explication, la personne concernée est retournée au contrôle des habitants, nantie du jugement du Tribunal fédéral du 29 juin 2001, qui précise, qu'il y ait dette fiscale ou non, le contrôle des habitants doit fournir toute attestation de départ, sur simple demande.

Le fonctionnaire en question a déclaré ne pas être au courant de cette décision et n'a pas cherché non plus à se renseigner.

De quelle façon le Conseil communal entend-il résoudre ce problème particulier qui pourrait se reproduire dans le futur ?

M. le Maire qui n'est pas au courant de ce cas particulier, vérifiera que la Législation fédérale et la Législation cantonale soient appliquées au sein de l'Administration communale.

M. Jérôme Corbat est satisfait.

M. André Burri, PDC-JDC, constate que la piste de chantier Courtemelon-Delémont est construite mais que les camions sont interdits de circulation, suite à une opposition de l'ATE. Ainsi, l'ensemble des transports pour la construction de la Transjurane doit se faire à travers la Ville. Le Conseil communal peut-il expliquer la situation et indiquer ses possibilités d'action ?

M. Jean-Paul Miserez rappelle que cette route a été construite par les Ponts et Chaussées dans le cadre des travaux de la route nationale et que le passage incriminé se situe sur le territoire de la commune de Courtételle.

En ce qui concerne cette route, M. Miserez précise que des négociations ont lieu depuis un certain temps avec les Ponts et Chaussées pour que cette route devienne route intercommunale, une fois la Transjurane construite, afin de desservir la zone industrielle, tout en évitant l'ancien passage à niveau qui pose problème. La liaison avec la piste cyclable a également été évoquée et le projet actuel prévoit un passage dénivelé de la piste cyclable.

Il est vrai qu'entre-temps des oppositions de l'Association des parents d'élèves de Courtételle et de l'ATE ont été déposées. Toutefois, selon les informations en possession de M. Miserez, il semblerait que cette piste de chantier pourrait être ouverte au début 2002 pour les véhicules de travaux de la N 16. Quant au passage sous voies, pour les cyclistes, il devrait pouvoir être construit prochainement.

M. André Burri est satisfait.

3. **PROMESSE D'ADMISSION A L'INDIGENAT COMMUNAL DE :**

MME SONIA COSTATO, M. ETIENNE WERMEILLE

M. le Maire n'a pas de commentaire particulier à faire sur ces 2 dossiers.

Décision : la promesse d'admission à l'indigénat communal de Mme Sonia Costato, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

Décision : la promesse d'admission à l'indigénat communal de M. Etienne Wermeille, ainsi que l'arrêté y relatif, sont acceptés à la majorité évidente, sans avis contraire.

4. VENTE DE 31 PLACES DE PARC COMMUNALES DANS LE GARAGE SOUTERRAIN PRE-GUILLAUME

M. le Maire rappelle qu'il y a une quinzaine d'années, lors de la construction du complexe Pré-Guillaume, la Municipalité avait obtenu la cession d'une surface, dont elle avait la propriété en droit de superficie. Elle avait ainsi acquis un nombre de 31 places de parc qui se trouvent dans le sous-sol du complexe où sont situées les autres places de parc liées notamment à la Coop et aux assurances qui se trouvent dans cet immeuble. Par votation populaire, en avril 1987, le peuple avait autorisé l'Exécutif delémontain à vendre ces places.

Malheureusement, comme le rappelle le message de ce soir, la Société Avenir SA a fait faillite et la Municipalité est ainsi restée propriétaire des 31 places.

A ce jour, les négociations menées avec différents partenaires, sont demeurées sans succès.

C'est la raison pour laquelle le Conseil communal souhaite vendre, à la Société Coop, les 31 places en question, pour un montant de 595'000.-- francs, soit environ 19'200.-- francs la place. Le Conseil communal est conscient que le prix actuellement articulé est nettement inférieur au prix initial de 35'000.-- francs. Toutefois, M. le Maire rappelle que la Municipalité souhaite conserver et entretenir la surface verte située à l'Est du centre Pré-Guillaume, aménagée avec des jeux pour enfants. De son côté, la Société Coop fait pression sur le prix d'achat, considérant que cette zone verte représente pour elle une interdiction de construire à cet endroit.

Le Conseil communal soutient cette vente en soulignant que le montant ainsi récupéré, ajouté au fonds des places de parc qui atteint actuellement 700'000.-- francs, permettrait, avec 1,3 millions de francs, d'envisager une réalisation d'une certaine importance avec ou sans collaboration de partenaires. Il rappelle que les parkings à Delémont sont souvent des réalisations provisoires étant donné que les terrains appartiennent à des privés, avec qui la Municipalité a passé une convention.

A titre d'exemple, il cite le parking de la Jardinerie et le parking Losinger, en précisant qu'un projet analogue est actuellement en discussion au carrefour Avenue de la Gare / Rue de l'Industrie.

Mme Emilie Schindelholz, CS•POP, indique avoir de la peine à admettre les prix plus que soldés dont va bénéficier la Coop. C'est la raison pour laquelle elle demande que les 9'000.-- francs supplémentaires à charge de la Municipalité soient remboursés par la Coop et que l'arrêté soit modifié dans ce sens.

M. le Maire, en précisant que la Commission des finances a préavisé favorablement ce message, comprend l'argument de CS•POP. Toutefois, il rappelle que différentes négociations ont été menées pour la vente de ces 31 places, sans qu'elle puisse se concrétiser.

En l'occurrence, le Conseil communal fait preuve de réalisme et constate, hormis la Coop, qu'il n'y a pas d'amateur sérieux.

En ce qui concerne les 9'000.-- francs dont a parlé Mme Schindelholz, le Maire précise qu'il ne s'agit pas des frais usuels de notaire et de mutation, toujours à la charge de l'acheteur, mais qu'ils sont liés à un certain nombre de travaux que la Municipalité a ordonné à des juristes, entrepreneurs ou notaires, pour essayer de trouver une solution. Ce sont des frais d'études que la Commune doit assumer.

Mme Emilie Schindelholz retire sa proposition.

M. Gérard Wicht, PCSI, constatant que l'entrée du parking est payante, souhaite savoir ce qu'ont rapporté à la Commune les places de parc en question.

Mme Sarah Erard, PS, juge le prix de vente beaucoup trop bas et propose d'ajouter, au point 1 de l'arrêté, le montant de 22'500.-- francs par place de parc, ce qui équivaut à un prix de vente total d'environ 700'000.-- francs, au lieu des 595'000.-- francs proposés par l'Exécutif.

M. le Maire, en réponse à M. Wicht, précise que l'ensemble des places de parc est exploité par une gérance pour l'ensemble du parking. Le but de celle-ci étant d'offrir des tarifs attractifs, elle boucle ses comptes sans grand bénéfice.

En ce qui concerne la position de Mme Erard de monter le prix de vente de 600'000.-- francs à 700'000.-- francs, le Maire met en exergue les différentes négociations infructueuses jusqu'à présent. Il n'a malheureusement pas d'autre amateur et, si telle était la volonté du Conseil de Ville, le Maire pourrait s'engager à reprendre de nouvelles négociations, sans en garantir toutefois le succès.

Mme Sarah Erard maintient sa proposition.

DECISION : **la proposition du Conseil communal de vendre 31 places de parc pour la somme de 595'000.-- francs dans le garage sous-terrain Pré-Guillaume, avec l'arrêté s'y rapportant, sont acceptés par 33 voix contre la proposition de Mme Erard d'ajouter, dans l'arrêté, 22'500.-- francs par place de parc qui obtient 13 voix.**

5. DEVELOPPEMENT DE L'INTERPELLATION 3.05/01 - "VON ROLL / RONDEZ", CS•POP, M. GIUSEPPE NATALE

M. Giuseppe Natale, CS•POP, en rappelant que ce sujet a déjà fait l'objet d'une question écrite en février et d'une résolution en mars 2001, constate que les craintes et les préoccupations émises sur les entreprises du groupe Von Roll / Rondez se confirment.

En particulier, les incertitudes et les pressions dont sont victimes les collaborateurs et les membres de la Commission du personnel Von Roll / Rondez sont inacceptables.

M. Natale rappelle que le Jura a la chance d'avoir 2 représentants, dont un Delémontain, qui font parti du Forum européen du groupe Von Roll Management SA soit, MM. Francis Bailat et Raphaël Maffei, qui se tiennent volontiers à disposition pour tout complément d'information.

A ses yeux, il est important, vu la situation et la confusion, de se montrer solidaire et de poser toutes les questions pour apporter un soutien à la direction, aux employés, ainsi qu'aux sous-traitants du groupe Von Roll. Il souligne que des centaines de familles sont concernées par la situation.

Deuxièmement, à la suite de diverses expériences du passé, il pense qu'il faut absolument avoir un dialogue constructif avec les entreprises de Delémont en organisant des visites, par exemple. Le respect mutuel entre directions, employés et pouvoirs publics est important et est d'ailleurs repris dans les lignes directrices de JurAgenda et de Jura pays ouvert.

C'est pourquoi il demande au Conseil communal de créer un partenariat avec les différentes entreprises de Delémont.

M. le Maire, se référant à l'ordre des questions posées dans l'interpellation, indique qu'une délégation du Conseil communal a rencontré la direction locale de Rondez dans le courant de l'été 2001. A cette occasion, la direction a informé le Conseil communal des perspectives pour le futur en soulignant la volonté de maintenir le site delémontain. A cet effet, le groupe Von Roll a d'ailleurs investi très fortement, même si les difficultés actuelles n'ont pas été niées. En ce qui concerne le marché de la fonte, il a été relevé que ce matériau n'est plus utilisé pour les canalisations, puisqu'il est remplacé par le plastique.

En ce qui concerne le personnel, le Maire précise que l'Exécutif delémontain a rencontré dernièrement les représentants de la Commission du personnel de Von Roll. A la suite de cette discussion, il en ressort que l'analyse est confirmée. S'ajoute à cela la préoccupation du personnel face au climat de travail très tendu à l'intérieur de l'entreprise. En effet, depuis plusieurs années, l'exercice comptable du site delémontain boucle avec des pertes.

En ce qui concerne les contacts de la Ville avec les autorités et l'administration cantonale, M. le Maire précise qu'ils sont réguliers, notamment pour des problèmes liés au chômage et à la promotion économique.

Des contacts informels sont également entretenus avec la commune de Courrendlin qui est concernée par le site de Choindez, qui ne dépend pas de la même direction que le site delémontain.

S'agissant de l'état des lieux quant aux perspectives de Von Roll, comme il l'a souligné en préambule, la direction de l'entreprise a assuré le Conseil communal de sa volonté de maintenir ses activités industrielles dans la région.

Finalement, le Maire confirme que le Conseil communal a des contacts réguliers avec certaines entreprises établies à Delémont et il regrette qu'il n'y ait pas, au niveau des industriels, un interlocuteur local. C'est pourquoi une réflexion sera menée avec les industriels sur les modalités qui permettraient régulièrement de se rencontrer et de prendre connaissance des problèmes respectifs. Faut-il regrouper les entreprises par secteur d'activité, par taille ou faut-il retenir un autre critère ?

Le Conseil communal est conscient que ce principe devra être systématisé, comme il l'a fait pour d'autres secteurs économiques. Il cite en exemple les relations régulières et suivies avec l'Union des commerçants de Delémont.

En conclusion, tout en rappelant qu'il est difficile, pour la Municipalité, d'infléchir sur la stratégie économique des entreprises, le Maire met en exergue que la Municipalité est attentive au tissu économique de la région et qu'elle s'en préoccupe.

M. Giuseppe Natale est satisfait.

6. DEVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.14/01 - "ENTRETIEN DES NOUVEAUX VESTIAIRES DES PRES-ROSES", CS•POP, M. MAX GOETSCHMANN

M. Max Goetschmann, CS•POP : pour expliquer le refus de ce crédit par le Corps électoral, se demande si le Conseil de Ville n'a pas été présomptueux. Vu le faible écart, la non-publication de communiqués de presse favorables à ce projet a-t-elle fait pencher la balance ? A son avis l'élément à retenir est l'importance de l'investissement dans un contexte économique-financier incertain. La somme qui était en jeu a également pu être contestée par des gens qui voudraient voir avancer d'autres projets.

Il rappelle que du côté du Conseil de Ville, le crédit a été soutenu très largement, considérant qu'il réglerait un problème à long terme.

En ce qui concerne la suite des opérations, M. Goetschmann pense qu'il est important d'essayer de mener de front plusieurs projets, en particulier l'aménagement des Prés-Roses et l'Arsenal. Pour éviter de les mettre en concurrence, il souhaiterait que le Corps électoral soit sollicité, pour les deux objets, au mois de juin 2002.

Mme Patricia Cattin, au nom du Conseil communal, constate qu'à la suite de la votation populaire, le postulat 4.14/01 n'est plus d'actualité.

Mme Jeanne-Andrée Jeannerat, PDC-JDC, revenant sur ce refus, pense qu'il faut remettre immédiatement l'ouvrage sur le métier en faisant, dans un premier temps, une proposition s'agissant des terrains. Elle a également à cœur de trouver une solution pour les vestiaires.

En ce qui concerne les terrains de jeux, Mme Jeannerat regrette que l'ASF (Association suisse de football) n'ait pas été consultée. D'après ses renseignements, le projet ne lui aurait pas été soumis.

Elle souligne que l'ASF aurait été de bon conseil et qu'elle subventionne certaines installations. Dans ce sens, son groupe déposera une motion.

M. Max Goetschmann, CS•POP, retire son postulat.

Mme Patricia Cattin, en réponse à Mme Jeannerat, précise que la Municipalité n'avait pas l'obligation de consulter l'ASF, puisque ce ne sont pas des terrains de ligue supérieure. De plus, une telle consultation aurait nettement renchéri les coûts d'études.

En ce qui concerne les normes appliquées par l'ASF, Mme Cattin précise que le bureau d'ingénieurs et d'architectes qui a mené le projet a connaissance de ces normes et qu'il en a été tenu compte.

7. **DEVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.15/01 - "CHEMINS ET SENTIERS PEDESTRES, A REVALORISER!", PS, MME JEANNE BOILLAT**

Mme Jeanne Boillat, PS, souhaite que les chemins et sentiers pédestres qui constituent un patrimoine pour le bien de la population et de la nature en général puissent être développés.

Elle constate que, malheureusement, souvent les sentiers et les chemins forestiers sont dans un état lamentable, suite à différents travaux. Des circuits pourraient être développés, tout en veillant à la sécurité qui devrait être renforcée, par exemple pour le sentier qui relie le Château du Vorbourg au Bérédier.

La population delémontaine apprécierait certainement un dépliant sur le sujet qui pourrait être distribué en tout ménage.

Elle remercie le Conseil communal d'intervenir auprès de la Bourgeoisie pour évoquer ce sujet.

Mme Renée Sorg, au nom du Conseil communal, accepte ce postulat.

DECISION : le postulat 4.15/01 "Chemins et sentiers pédestres, à revaloriser!" est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

8. **DEVELOPPEMENT DU POSTULAT 4.16/01 - "REVALORISATION DES JARDINS DU CHATEAU", PLR, M. MARC VOELKE**

M. Marc Voelke, PLR, se réjouit de la rénovation du Château et constate le manque d'entretien des jardins. Même par beau temps, l'attrait de ceux-ci est faible.

En décrivant le site, M. Voelke se déclare persuadé que les jardins du Château pourraient offrir un but de promenade apprécié, avec un accès facile.

A son avis, il suffirait d'augmenter la part de verdure et de créer des massifs fleuris tout en exploitant les infrastructures et la configuration du terrain existant.

Mme Renée Sorg, au nom du Conseil communal, accepte ce postulat en rappelant que dans le crédit de rénovation du Château, un montant est prévu pour la revalorisation du jardin.

Mme Valérie Wuetrich, CS•POP, soutient le postulat de M. Voelke. Elle cite toutefois l'avant dernier paragraphe du document qui préconise, pour éviter des problèmes de vandalisme et de drogue, d'envisager éventuellement une solution permettant sa fermeture nocturne. Or, à son avis, fermer un lieu ne résout jamais un problème mais ne fait que le déplacer ailleurs.

DECISION : le postulat 4.16/01 "Revalorisation des jardins du château" est accepté à la majorité évidente, sans avis contraire.

9. DEVELOPPEMENT DE LA MOTION 5.19/01 - "JOURNEE DES DROITS DE L'ENFANT : UN GESTE", CS•POP, MME EMILIE SCHINDELHOLZ

Mme Emilie Schindelholz, CS•POP, propose que la Municipalité marque chaque année son attachement aux droits de l'enfant, en offrant la gratuité de l'accès aux lieux de sports, de culture et de loisirs situés sur son territoire. Cette mesure devrait toucher les enfants en âge de scolarité, chaque 20 novembre, journée internationale des droits de l'enfant.

Sachant que, pratiquement, seule la piscine pourrait être concernée par une telle mesure, elle invite le Département CJS à prendre contact avec d'autres partenaires pour les inciter à jouer le jeu. Elle pense, par exemple, à la patinoire ou aux cinémas.

Mme Patricia Cattin, au nom du Conseil communal, accepte cette motion en soulignant qu'il n'y aura pas de problème pour les installations communales, contrairement aux entreprises privées qui pourraient réagir différemment.

DECISION : la motion 5.19/01 "Journée des droits de l'enfant : un geste" est acceptée à la majorité évidente, sans avis contraire.

10. REPONSE A LA MOTION 5.12/01 – "LES ARBRES ET LES « MAUVAISES » HERBES ONT LA VIE DURE !", PS, MME RENEE SORG

M. Jean-Paul Miserez informe le Conseil de Ville que depuis le 1^{er} janvier 2001, une nouvelle disposition concernant les produits phytosanitaires, et en particulier les désherbants a été adoptée. Il précise de manière explicite que sur les routes, le long des chemins et des places, les désherbants et les régulateurs de croissance sont interdits. Précisant qu'il existe 3 types de désherbant, M. Miserez indique que les 3 catégories sont interdites d'utilisation pour les routes communales. Ce n'est pas le cas pour les routes cantonales et les routes nationales.

Ainsi, M. Miserez confirme que ces produits ne seront plus utilisés par la Municipalité, même si cela posera certains problèmes d'entretien.

11. DESIGNATION DES MEMBRES DU BUREAU DU CONSEIL DE VILLE POUR L'ANNEE 2002

A) Présidence

M. Pierre Ackermann, PS, propose la candidature de Mme Marie-Anne Rebetez, actuellement 1^{ère} vice-présidente, au poste de présidente du Conseil de Ville 2002.

DECISION : **Mme Marie-Anne Rebetez est élue à la présidence du Conseil de Ville 2002, par 49 voix.**

Mme Marie-Anne Rebetez : je vous remercie de la confiance que vous me témoignez. Mesdames et Messieurs, en ce moment précis, j'ai une pensée émue pour ma collègue de parti et amie Danielle Boillat qui nous a quittés il y a peu de temps.

Je ne néglige pas l'importance du mandat qui m'incombe pour 2002. L'apprentissage aura été bref ; l'accession de Mme Renée Sorg au Conseil communal dont je me réjouis, a précipité les choses.

J'aurai à cœur de poursuivre, sur la voie tracée par mes prédécesseurs, des débats constructifs avec un esprit d'ouverture, dans une ambiance empreinte de convivialité. Il m'importera de maintenir le dialogue en toute objectivité, dans un souci de bonne communication.

Il m'appartient, au nom du bureau du Conseil de Ville et des représentants des différents groupes politiques, d'adresser au président sortant, M. Alain Voirol, nos sincères remerciements. Je n'aurai participé qu'à 2 ou 3 séances de bureau sous sa présidence, mais durant l'année écoulée au Conseil de Ville, j'ai pu apprécier les qualités qui ont fait d'Alain Voirol un excellent président. Au nombre de celles-ci, je relèverai sa grande discrétion, sa qualité d'écoute, son propos chaleureux, une force tranquille. Dans toutes les situations il a su garder son calme et, sous une timidité apparente, on devine un homme jovial.

A l'issue de mes propos, je laisserai à mon collègue Michel Rion le soin de compléter ce portrait un peu vite brossé.

Permettez-moi de terminer par un bref message d'espoir. L'année 2001 aura été marquée par les tragiques événements que vous savez, engendrant dans la population un certain désarroi. La Suisse n'a pas été épargnée.

En décembre 1998, Mme Hennet, à cette même tribune, avait une pensée pour toutes les femmes opprimées dans le monde et plus particulièrement, pour les femmes d'Afghanistan.

C'est aussi vers elles que je me tourne. Libérer le peuple afghan du régime des Talibans n'était pas une priorité avant les attentats du 11 septembre, il aura fallu la guerre pour qu'on en reparle lors de la libération de Kaboul. Photographes et cameramen ont rivalisé pour montrer la 1^{ère} femme sans le voile, même si elles n'étaient pas nombreuses dans les rues. Quelques silhouettes furtives encore voilées dans un flot d'hommes en liesse. Plus tard, peut-être, elles oseront.

Bonne nouvelle toutefois, les filles pourront reprendre l'école et les femmes le travail. Mais ne nous réjouissons pas trop vite, restons vigilants, observons et au besoin réagissons. C'est sur cette note d'espoir que s'achève 2001. Vive 2002. Au programme, confiance, optimisme, sérénité. A toutes et à tous je souhaite de belles fêtes de fin d'année.

M. Michel Rion : Monsieur le Président, cher Alain, il m'incombe la délicate responsabilité, au nom du bureau du Conseil de Ville, de t'adresser, nos félicitations et nos remerciements pour l'année écoulée. Félicitations tout d'abord pour ta compétence et pour la manière dont tu as dirigé, animé et présenté les débats, toujours avec beaucoup de tact, de clairvoyance, de patience et en totale loyauté. Il en a d'ailleurs été de même pour les séances du bureau.

Remerciements ensuite pour avoir réussi à instaurer un esprit très positif et constructif entre tous les membres de ce bureau, lors de ces mêmes séances auxquelles nous avons participé avec beaucoup de plaisir. Il faut dire que tu maîtrises aussi bien les dossiers politiques que les aspects plus récréatifs.

En effet, grâce à un humour très perspicace, aussi très caustique, tu as toujours été parfaitement à la hauteur de la charge qui fut la tienne cette année. Et par ces moments pénibles, dont nous a gratifiés l'année 2001, pouvoir bénéficier de temps en temps d'un brin d'humour, d'un point de vue un peu plus optimiste, nous a procuré le plus grand bien.

Voilà quelques-unes des qualités qui méritaient d'être mentionnées pour souligner ta personnalité que j'ai appréciée, maintenant depuis plus de 3 ans, personnalité au demeurant comme je l'ai déjà dit, très attachante, sincère, agréable. Je vais m'arrêter, car te connaissant, je sais que ta modestie en prendrait un certain coup.

Encore merci pour tout Monsieur le Président et en mon nom et en celui du bureau, bonnes fêtes de fin d'année et bon retour pour l'année prochaine sur les bancs du Conseil de Ville !

M. le Président remercie Mme Rebetez et M. Rion.

B) 1^{ère} Vice-présidence

M. Jean Morgenthaler, PDC-JDC, propose la candidature de M. Michel Rion, actuellement 2^{ème} vice-président, au poste de 1^{er} vice-président du Conseil de Ville 2002.

DECISION : M. Michel Rion est élu à la 1^{ère} vice-présidence 2002, par 49 voix.

M. Michel Rion : remercie les membres du Conseil de Ville de la confiance témoignée.

C) 2^{ème} Vice-présidence

M. Philippe Ackermann, PLR, propose la candidature de Mme Françoise Doriot, actuellement scrutatrice, au poste de 2^{ème} vice-présidente 2002.

M. Max Goetschmann, CS•POP, rappelle qu'il existe un tournus pour l'accèsion des postes au sein du bureau du Conseil de Ville.

Afin de respecter ce tournus, sans contester la candidature de Mme Doriot et en rappelant que le PLR a eu la présidence en 1999 avec Mme Hennet, il propose M. Christophe Schaffter, CS•POP, à cette charge.

Mme Christiane Hennet, au nom du PLR, est d'avis que son parti a toujours respecté le tournus et pense que CS•POP devrait briguer une place de scrutateur, pour respecter la tradition.

Elle rappelle la seule exception faite en 2001, qui a permis à M. Voirol, id, d'assurer la présidence. Ainsi, le représentant CS•POP, devrait accéder au bureau du Conseil de Ville comme scrutateur. De plus, elle regrette que cette requête n'ait pas été discutée préalablement.

M. Max Goetschmann est d'avis qu'il ne faudrait pas pénaliser CS•POP en 2002, en insistant sur la présidence radicale de 1999, raison pour laquelle il réitère sa requête de surseoir d'un an à la candidature de Mme Doriot.

M. Michel Rion, PDC-JDC, explique comment le tournus a été élaboré. En effet, alors qu'il été président du PDC delémontain, une séance avait été mise sur pied regroupant les présidents de partis pour définir cette rotation.

Il est clair que les derniers résultats électoraux ne reflètent plus la réalité d'alors mais il pense qu'une discussion sur cette rotation doit se faire au niveau des présidents de partis. C'est pourquoi il demande à CS•POP de présenter une candidature au poste de scrutateur.

M. Pierre Ackermann, PS, demande une interruption de séance.

DECISION : à la majorité évidente, une interruption de séance de 5 minutes est accordée.

M. Pierre Ackermann, au nom du PS, soutient la candidature de Mme Doriot. M. Ackermann pense qu'il est normal d'accéder au bureau du Conseil de Ville en commençant par la fonction de scrutateur. Si CS•POP souhaite modifier cette pratique, il pense que des propositions devraient être faites aux présidents de partis.

M. Max Goetschmann, rappelle que CS•POP avait renoncé à briguer un mandat pour laisser la présidence à id, en 2001.

En revanche, pour respecter la rotation actuelle, il maintient que CS•POP devrait accéder à la 2^{ème} vice-présidence.

Toutefois, vu ce qui précède, M. Goetschmann y renonce et présentera la candidature de M. Christophe Schaffter en qualité de scrutateur, avec un certain regret.

DECISION : Mme Françoise Doriot est élue à la 2^{ème} vice-présidence pour 2002, par 41 voix.

D) Scrutateur 1

M. Gérard Wicht, PCSI, propose la candidature de M. Francesco Prudente, au poste de scrutateur 2002.

DECISION : M. Francesco Prudente est élu 1^{er} scrutateur pour l'année 2002, par 49 voix.

E) Scrutateur 2

M. Max Goetschmann, au nom de CS•POP, propose la candidature de M. Christophe Schaffter, au poste de scrutateur 2002.

DECISION : **M. Christophe Schaffter est élu 2^{ème} scrutateur pour l'année 2002, par 44 voix.**

A été déposée : - 1 motion

Discours de clôture du Président :

Mesdames, Messieurs, par ma nomination à la présidence de votre Conseil, au soir du 15 janvier 2001, vous m'accordiez votre confiance, vous reconnaissiez également la valeur politique de la formation que je représente intérêt delémontain et cela m'a procuré une grande satisfaction, d'autant plus que dans le contexte actuel des répartitions des forces politiques, nos deux sièges ont toute leur importance.

La fonction présidentielle est très intéressante, un peu stressante tout de même, mais elle a été pour moi formatrice et enrichissante. Je remercie les membres du bureau qui m'ont très bien épaulé durant cette année. Je remercie également le Secrétariat communal, Mmes Cuttat et Aeberhard pour la qualité de leur travail et leur étroite collaboration.

J'aimerais encore exprimer toute ma reconnaissance au Conseil communal pour la qualité de son engagement et sa motivation à défendre au mieux les intérêts de notre ville. Enfin, j'adresse mes remerciements aux personnes présentes et à la presse, pour leur présence et leur travail.

Une année de présidence offre également la satisfaction de représenter le Législatif lors de diverses occasions. C'est avec plaisir que j'ai répondu aux 25 invitations durant mon mandat. L'une de mes premières tâches présidentielles en ce début de législature, fut de mémoriser 25 nouveaux visages. En parallèle, je lisais les articles du règlement du Conseil de Ville qui aurait besoin, à mon avis, d'un relookage. Certains de ces articles se prêtant volontiers à une confuse interprétation

Durant les 11 séances que j'ai eu le plaisir de partager avec vous, nous avons accordé l'indigénat communal à 91 personnes, ce dont je suis très content, n'en déplaise à une certaine catégorie de personnes d'Emmen et de Schwyz.

Une grande satisfaction fut également de partager ces séances avec des élus représentant les communautés des étrangers de notre Ville. Ce fut également une année riche en investissements financiers, puisque nous avons accepté des crédits pour plus de 5 mio de francs et ceci pour des secteurs très divers. J'aurais bien aimé ajouter 3'636'000.-- francs pour l'aménagement de terrains et de vestiaires aux Prés-Roses, mais le peuple en a décidé autrement.

Les ordres du jour des 11 séances de l'année ont été copieux ; les entrées en matières arrosées de débats soutenus; les discussions sur le fond riches en échanges, mais nous avons toujours eu des débats empreints d'éléments constructifs, allant dans l'intérêt de la qualité de la vie des habitants de notre Ville.

Durant cette année, 6 conseillères de Ville et 1 conseiller de Ville ont démissionné et j'ai eu le triste devoir d'annoncer le décès d'une conseillère de Ville.

La nouvelle disposition des tables a amélioré le côté convivial et a ainsi satisfait tout le monde.

En cette journée des droits de l'homme, je ne pourrais terminer cette petite allocution sans avoir une pensée pour toutes les personnes qui sont dans la souffrance. C'est le cœur

empli d'espoir que je formule mes vœux les plus chers afin que chaque être humain trouve le bonheur auquel il a droit.

Je vous adresse à toutes et à tous un joyeux Noël et une très bonne année 2002 et souhaite bon vent à Mme Rebetez pour son année de présidence. Je vous remercie de votre attention et vous donne rendez-vous à la salle St-Georges pour partager le repas.

La séance est levée à 19h55 et est suivie d'un repas en commun à St-Georges.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE

Le président : La secrétaire :

Alain Voirol

Edith Cuttat Gyger

Delémont, le 18 décembre 2001/mc